

MENTORAT

Définition

Le mentorat est une relation de confiance et de conseil entre une personne expérimentée (mentor·e) et une personne en début de carrière (mentee), qui se rencontrent selon des modalités définies en commun pour discuter des questions que la mentee se pose sur son parcours professionnel.

Objectifs

Le programme PROWD vise à aider les femmes occupant une fonction de niveau postdoctoral à préparer la prochaine étape de leur carrière académique, en particulier un poste professoral. A côté du mentorat, les participantes du programme suivront deux ateliers d'une journée chacun intitulés « Beyond the obvious: Academic Career Planning for Female Scientists » et « Preparing your application for a professorship », ainsi que des ateliers-midi thématiques sur le développement de carrière. Le mentorat vise à compléter et approfondir les ateliers par du conseil individuel et ciblé. Il peut ainsi concerner le conseil et feedback sur un dossier de candidature ou de demande de fonds, des informations sur les procédures de recrutement, une aide à la préparation de l'entretien ou de la leçon probatoire, ou un soutien la planification de carrière plus généralement. Mais il peut également inclure des échanges sur le savoir-être, les problèmes de confiance ou de légitimité, les règles et codes implicites qui sous-tendent le monde académique, etc.

Durée

Le programme PROWD se déroule d'octobre 2019 à mai 2020. Les échanges entre mentees et mentor·e·s peuvent s'étaler tout au long du programme. La relation de mentorat peut se poursuivre au-delà de la fin du programme, si les deux parties le souhaitent.

Organisation

Le format et la fréquence des échanges sont décidés d'accord entre les deux parties. Une convention de mentorat fixe les aspects pratiques et éthiques de la relation.

Responsabilité

L'initiative des rencontres est de la responsabilité de la mentee. Mentor·e et mentee portent cependant ensemble et à parts égales la responsabilité du bon déroulement du partenariat de mentorat.

Confidentialité

La ou le mentor·e et la mentee s'engagent à respecter la sphère privée de l'autre et à traiter toutes les informations de façon strictement confidentielle.

Évaluation

Au terme du programme (mai 2020), un retour sur l'expérience générale du mentorat (intérêt du mentorat, temps investi, difficultés et problèmes éventuels, etc.) sera demandé par la responsable du programme PROWD à des fins d'évaluation et d'amélioration.

Questions

Pour toute question ou problème, n'hésitez pas à contacter la responsable du programme PROWD par email à Joanne.Chassot@unil.ch ou par téléphone au 021 692 67 86.